

Conseil scientifique de l'ED 540
Relevé de décisions
6 avril 2018

Présents : Arto Charpentier, Lucie Fabry, Nadeije Laneyrie-Dagen, Sophie Roux, Jean Sanchez, Perrine Simon-Nahum, Sara Ziaae.

Excusés : Sophie Coeuré, Emmanuelle Cunningham Sabot, Estelle Oudot, Marc Porée, Isidora Stojanovic, ainsi que ceux qui auraient indiqué que la date déterminée en fonction du doodle ne convenait pas.

Ordre du jour :

- 1/ Bilan d'étape,
- 2/ Informations sur les contrats doctoraux,
- 3/ Renouvellement du conseil pédagogique et scientifique de l'ED 540,
- 4/ Financement des doctorants,
- 5/ Questions diverses.

1/ Bilan d'étape

Ayant pris connaissance du rapport HCERES de l'ED 540, le Conseil scientifique de l'ED 540 remercie les membres du comité de visite pour la précision de leur rapport écrit et pour la qualité des échanges oraux qui ont eu lieu.

Le fonctionnement quotidien de l'ED 540 devrait s'améliorer à la fin du printemps, lorsqu'ouvrira le couloir jaune dans lequel l'ED a une place importante, avec un secrétariat et des salles de travail pour les doctorants. Sophie Serra souhaitant quitter pour des raisons personnelles le ½ poste qu'elle occupait fin août 2018, un recrutement vient d'être lancé pour la remplacer. Toutefois, le budget (15 000 euros par an) reste le point faible de l'ED : des demandes de financements de missions et d'organisations de séminaires ou de colloques pour un montant total de 9174 euros ont été présentées par les doctorants, alors que deux autres appels d'offre doivent encore être ouverts cette année, sans mentionner les autres dépenses. Frédéric Worms, directeur de l'ENS Lettres, a été prévenu du problème. Une solution pourrait être que l'ED 540 réponde au prochain appel d'offres « Formations innovantes » de l'EUR Transliterae, mais il est extrêmement problématique de compenser le budget très insuffisant de l'ED 540 par un financement EUR.

Une discussion s'engage plus généralement sur les possibilités de financements ouverts par l'EUR Transliterae. Les représentants des doctorants présentent un certain nombre de demandes concernant les « bourses de rédaction » destinées à compenser la difficulté qu'il y a pour un doctorant de PSL d'obtenir un poste d'ATER à la fin des 3 années de contrat réglementaires :

- ils estiment nécessaire d'en attribuer un plus grand nombre et sur une durée supérieure à 6 mois.

- ils se demandent si l'Éducation Nationale acceptera de mettre en disponibilité des certifiés et des agrégés qui disposeraient seulement de bourses de 6 mois, ou même de 9 ; de surcroît, si un tel statut leur permettrait d'assurer des vacances dans l'enseignement supérieur.

Ils demandent également s'il serait possible de mettre en place des bourses d'aide à l'installation pour les doctorants étrangers non-financés ou peu financés par des bourses de leurs pays, qui leur permettraient de faire face aux premières dépenses.

2/ Informations sur les contrats doctoraux

Le nombre de contrats doctoraux PSL sera connu mi-avril. Il était de 5 les années précédentes, il sera peut-être de 4 seulement cette année, PSL ayant diminué le nombre d'allocations doctorales. Nous disposerons de surcroît de 3 autres contrats :

- Le Conseil exécutif du Labex IEC propose d'ajouter cette année un contrat doctoral au concours de l'ED 540, qui sera attribué à un·e doctorant·e qui fera sa thèse dans l'une des unités du DEC.

- L'EUR Transliterae offre de surcroît deux contrats doctoraux, qui seront attribués à deux doctorant·e·s qui feront leurs thèses dans les unités rattachées à l'EUR. La proposition des instances de l'EUR est que le Conseil pédagogique se charge des procédures de recrutement avec le concours d'Isabelle Kalinowski, qui participerait donc à l'ensemble des recrutements.

Ces propositions sont acceptées par le Conseil scientifique.

Sauf indication contraire dans les jours qui viennent, le calendrier sera le suivant :

- 10 juin : date-limite pour le retour des dossiers.
- 18 juin après-midi : examen des dossiers et sélection des auditionnés.
- 25 juin matin et début d'après-midi : auditions.
- 25 juin fin d'après-midi : réunion du conseil scientifique.

Il sera demandé à tous les membres du Conseil scientifique et à tous les directeurs d'unité de faire la plus grande publicité à l'appel d'offres pour ces contrats doctoraux.

3/ Renouvellement du conseil pédagogique et scientifique de l'ED 540

Comme annoncé, le Conseil pédagogique et le Conseil scientifique seront renouvelés à la rentrée 2018, de manière à se conformer à l'arrêté concernant le doctorat et à mieux représenter les unités, tout en laissant naturellement le choix aux membres qui se sont impliqués ces dernières années de rester ou de partir.

L'arrêté stipule que le conseil doit être composé de 12 à 26 membres, on propose un conseil de 20 membres composé de la manière suivante :

« 60 % des représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche concernés dont 2 représentants des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens », soit 12

- Pierre Caye (centre Jean-Pépin)
- Emmanuèle Cunningham-Sabot (département de géographie)
- Charlotte Guichard (IHMC)
- Krisztina Hever-Joly (bureau des doctorants, ENS)
- Isabelle Kalinowski (Pays Germaniques)
- Marc Porée (département LILA)
- Perrine Simon-Nahum (République des savoirs)
- Thierry Poibeau (Lattice)
- Isidora Stojanovic (Institut Jean-Nicod)
- X (SACRe)
- X (AOROC)
- X (personnel ingénieur, administratif ou technicien)

« 20 % du total arrondi s'il y a lieu à l'unité inférieure par des représentants des doctorants élus », soit 4

« pour le reste, par des membres extérieurs à l'école doctorale choisis parmi les personnalités qualifiés dans les domaines scientifiques et dans les secteurs socio-économiques concernés », soit 4

- Estelle Oudot (PR, université de Bourgogne)
- Sophie Coeuré (PR, université Paris-Diderot)
- Monique Labrune (présidente des PUF)
- X (plusieurs noms sont évoqués)

4/ Financement des doctorants

La proposition est faite qu'à compter de 2018 ne soient plus autorisés à s'inscrire de doctorants qui ne bénéficieraient pas d'un financement spécifique, en faisant des exceptions pour ceux qui auraient une position stable (par exemple enseignants du secondaire, médecins, architectes, etc.). L'objectif serait d'éviter les cas de grande précarité, pendant la thèse et après la thèse, qui ne permettent pas la rédaction de thèses de qualité et peuvent conduire à des problèmes psychologiques profonds. Les représentants des doctorants objectent cependant à cette proposition que cela reviendrait à prendre des décisions à la place des futurs doctorants, qu'il n'est pas impossible de rédiger de bonnes thèses tout en assurant sa subsistance ou en obtenant des financements ultérieurement et, finalement, proposent que les directeurs de thèse et les doctorants soient « responsabilisés ». Une discussion s'ensuit, qui aboutit à la décision commune que le Conseil pédagogique de l'ED 540, qui, jusqu'à présent, a validé toutes les demandes d'inscription complètes, use des prérogatives qui sont les siennes et n'hésite pas à refuser des candidatures lorsque le dossier scientifique est insuffisant.

5/ Questions diverses

Étant donné le petit nombre de présents, la réflexion sur la mise en place de formations à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique (voir le 2* de l'article 3 de l'arrêté sur le doctorat) est repoussée à une date ultérieure.

Le reste de la séance est consacré à l'examen des remarques et des demandes des représentants des doctorants.

- Formations

Les représentants des doctorants remercient Emilia Robin pour la formation interne à l'ED sur l'organisation d'événements scientifiques ; ils encouragent fortement le développement de nouvelles formations de ce type. Félicitations également pour le dispositif d'aide à la rédaction en anglais, très utile.

Ils souhaitent que les recommandations suivantes soient transmises au Collège doctoral de PSL :

- Faire appel autant que possible à des universitaires qui ont l'expérience de ces questions
- Optimiser la durée de la formation
- Supprimer la nécessité d'un accord préalable du directeur de thèse sur ADUM pour inscription : formalité administrative superflue qui peut parfois décourager les doctorants

Ils rappellent que, lors de la consultation qui avait été lancée l'année dernière, les doctorants avaient demandé des formations orientées vers :

- Le monde universitaire et la recherche en sciences humaines
- L'anglais
- L'organisation d'événements scientifiques.

La direction de l'ED 540 transmettra ces demandes et ces recommandations au Collège doctoral.

- Accès des doctorants aux enseignements de l'ENS

La question est de savoir si les doctorants de l'ED 540 peuvent assister aux cours de l'ENS (en particulier les cours de d'ECLA) et les valider. Les éléments de réponse sont les suivants :

- ECLA n'a pas une taille suffisante pour s'ouvrir à tous les doctorants et tous les masteriens qui sont maintenant dans le périmètre de l'ENS ; c'est pourquoi une admission au cas par cas est la seule possibilité en l'état.
- Dans le cadre de l'EUR seront cependant mis en place de nouvelles formations en matière de langue, destinées en particulier aux doctorants.

- Échanges internationaux

La question est de savoir s'il est possible de lancer une réflexion sur les échanges internationaux pour les doctorants à l'échelle de l'ED, de l'ENS et de PSL, cela afin d'ouvrir les possibilités de séjour existant aux doctorants, de les informer sur les postes disponibles, d'en créer de nouveaux. La réponse est que la direction de l'ED 540 a déjà amorcé cette réflexion :

- En recensant les ressources existantes, en particulier les postes en Italie, coordonnés par Martine Bismuth, les possibilités offertes par les dispositifs auxquels participe l'ENS (Institut des Amériques, CIERA), les offres ponctuelles que la direction de l'ED 540 transmet. Par ailleurs, certaines unités ont une politique internationale forte.
- Il n'est pas facile d'aller plus loin puisque, d'un côté, PSL passe des conventions, mais ne donne pas pour autant des financements pour des séjours internationaux, et que, de l'autre, la commission des relations internationales de l'ENS a refusé que les quelques postes non affectés chaque année soient ouverts aux doctorants, avec l'argument que les échanges ont été négociés pour les élèves de l'ENS, non pour les doctorants de l'ED 540.
- Pour essayer de trouver des solutions, la direction de l'ED 540 avait chargé Isidora Stojanovic, membre des Conseils pédagogique et scientifique d'une mission « politique internationale », par exemple en rencontrant le directeur de la politique internationale de PSL et en explorant les possibilités de mécénat, utilisé dans d'autres EDs. La direction propose de mettre en contact les doctorants et Isidora Stojanovic, pour lancer cette mission.

- Fin de thèse et insertion dans la vie professionnelle

La question est de savoir si un enseignant-chercheur peut tenir la fonction de « placement officer », pour accompagner les doctorants en fin de thèse (constitution de dossiers de candidatures, entraînement aux entretiens, familiarisation avec le marché du travail, etc.) La direction de l'ED 540 est tout à fait favorable sur le principe à cette proposition, mais note qu'il faudrait trouver un collègue volontaire et que les contraintes et les opportunités ne sont pas exactement identiques dans tous les domaines. Par exemple, du point de vue des offres, la directrice est très consciente qu'étant donné ses propres spécialités, elle reçoit et transmet principalement des informations en philosophie et en histoire et philosophie des sciences ; elle en profite pour rappeler l'existence de la plate-forme « Fund It ». Une proposition concernant les offres est finalement que le secrétariat recense auprès des unités les différentes listes de diffusion existantes, ce qui permettrait de repérer les offres pour tous.

- Création d'un carnet hypothèses de l'ED

La direction ne s'oppose naturellement pas à cette création, mais incite les doctorants à clarifier les moyens et les objectifs d'un tel carnet. D'une part, il faut que des doctorants soient prêts à s'occuper d'un site sur quelques années. D'autre part, il faut déterminer quels seraient ses

usages. S'il s'agit seulement des informations de l'ED, est-ce que le site, la liste de diffusion, le groupe FB ne sont pas suffisants ? S'il s'agit de publier des articles, comme cela est suggéré, la direction recommande vivement de privilégier des publications dans des journaux sanctionnés scientifiquement, la question n'étant pas qu'ils soient en ligne ou sur papier, mais qu'il y ait des procédures d'évaluation des articles. L'idée émerge qu'il s'agirait plutôt d'un site de valorisation, avec des publications brèves (1 ou 2 pages sur un sujet, par exemple).